

Hyloris Pharmaceuticals SA

Société anonyme (*naamloze vennootschap*)

Boulevard Gustave-Kleyer 17

4000 Liège

Belgique

Numéro d'entreprise : 0674.494.151 (Liège, Division de Liège)

(ci-après dénommée « **Société** »)

Vote par Lettre

La Société convoque cordialement les participants à voter par correspondance en vue de l'assemblée générale ordinaire ("**l'Assemblée**") qui se tiendra à huis clos **le mardi 14 juin 2022 à 14h00** au **Boulevard Gustave-Kleyer 17, 4000 Liège, Belgique**.

Veillez envoyer un formulaire de vote par lettre complété, daté et signé à la Société au plus tard **le mercredi 8 juin 2022** (date de réception par la Société), par e-mail à corporate@hyloris.com ou par courrier à Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Gustave-Kleyer 17, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de M. Koenraad Van der Elst, Chief Legal Officer.

Veillez noter que la société rejettera les votes par lettre qui arrivent en retard ou qui ne sont pas conformes aux exigences énoncées dans la convocation.

Le/la soussigné(e), (nom et prénom) ou (Pour les personnes morales) représentée par

Demeurant/ayant son siège social à :

- i. propriétaire de _____ actions nominatives (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues dans la convocation (**Compléter le cas échéant**).
- ii. propriétaire de _____ actions dématérialisées (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues par la convocation (**Compléter le cas échéant**).

Vote par lettre:

De la manière indiquée ci-dessous en ce qui concerne les résolutions proposées à l'Assemblée, qui se tiendra **le mardi 14 juin 2022 à 14h00** au **Boulevard Gustave-Kleyer 17, 4000 Liège, Belgique**.

Veillez noter que les formulaires de vote en blanc sont nuls. Si vous ne donnez pas d'instructions de vote concernant l'une des résolutions proposées ou si, pour une raison quelconque, les instructions de vote données manquent de clarté, l'actionnaire s'abstiendra de voter concernant cette résolution proposée. S'il y a lieu de voter sur des décisions à prendre par l'assemblée, pendant l'assemblée, concernant le déroulement et/ou l'organisation de l'assemblée, sous réserve du respect du Code Belge des Sociétés et Associations, l'actionnaire s'abstiendra de voter.

En cas de modification de l'ordre du jour et/ou des résolutions proposées, la société publiera un ordre du jour révisé avec des points supplémentaires à l'ordre du jour et/ou des propositions de résolutions supplémentaires au plus tard **le lundi 6 juin 2022**.

Simultanément à la publication d'un ordre du jour révisé, la Société mettra à disposition un formulaire de vote par lettre modifié sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://hyloris.com/shareholders-meeting-2022/>. Les formulaires de vote par lettre qui sont parvenus à la Société avant la publication d'un ordre du jour révisé restent, d'une part, valables pour les points de l'ordre du jour auxquels les votes par lettre s'appliquent. D'autre part, l'actionnaire s'abstiendra de voter sur tous les nouveaux points de l'ordre du jour ou sur les résolutions proposées. Les actionnaires ont donc la possibilité de soumettre un nouveau formulaire de vote par lettre en utilisant les formulaires modifiés, conformément à la convocation.

La Société mettra à la disposition des actionnaires qui ont voté par lettre une vidéoconférence de l'Assemblée. Les actionnaires qui communiquent à la Société une adresse électronique dans la section désignée ci-après, recevront un lien pour suivre la vidéoconférence.

Adresse e-mail : _____

_____ (Compléter en écriture claire)

1. Prendre connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

2. Prendre connaissance du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

3. Approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et l'affectation des résultats

Proposition de résolution

Il est proposé d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et l'affectation des résultats telle qu'établie par le Conseil d'administration. L'affectation des résultats se présente comme suit :

Perte de l'exercice 2021	(€7.684.897)	(6
Perte reportée de l'exercice précédent	(€6,749,131)	(1
Perte à reporter	(€14,434,028)	(6

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

4. Prendre connaissance des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

5. Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Proposition de résolution

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

6. Donner décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition de résolution

Il est proposé de donner décharge à chaque membre du Conseil d'administration pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

7. Donner décharge au commissaire aux comptes

Proposition de résolution

Il est proposé de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

8. **Approuver le renouvellement du mandat de KPMG BEDRIJFSREVISOREN BV | KPMG RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL, représentée par Monsieur Olivier Declercq, en qualité de commissaire aux comptes de la Société**

Résolution proposée

Il est proposé que, sur recommandation du Comité d'Audit, l'Assemblée nomme KPMG BEDRIJFSREVISOREN BV | KPMG RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL, représentée par Monsieur Olivier Declercq, ayant son siège social à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, Belgique, avec le numéro d'entreprise 0419.122.548, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de trois (3) se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le représentant (actuellement) désigné par KPMG BEDRIJFSREVISOREN BV | KPMG RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL est Monsieur Olivier Declercq, commissaire aux comptes agréé. Les honoraires annuels du commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes annuels de la Société et des comptes consolidés sont fixés à 73.000 EUR (hors TVA, débours).

9. **Voter (vote consultative) le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (vote consultatif)**

Proposition de résolution

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, tel qu'élaboré dans le rapport annuel à la *sous-section Rapport de rémunération du Chapitre 2 intitulé Gouvernance d'entreprise*. Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2021 sur le site Internet de la Société à l'adresse :

<https://hyloris.com/shareholders-meeting-2022>

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

10. Donner procuration pour l'accomplissement des formalités

Proposition de résolution

Il est proposé de conférer des pouvoirs spéciaux à M. Koenraad Van der Elst, Directeur juridique de la Société, ainsi qu'à Mme Gisèle Rosselle et MM. Cédéric Devroey et Thijs Keuleers, tous avocats du cabinet Strelia, dont le siège social est situé rue Royale 145, 1000 Bruxelles.

Ces pouvoirs spéciaux permettent à chacun d'eux d'agir à titre individuel, avec faculté de subdélégation pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes formalités relatives aux obligations de publication imposées par la loi concernant les résolutions adoptées lors de la présente Assemblée et, plus particulièrement, à la publication d'un extrait du présent procès-verbal dans les Annexes au Moniteur belge et, d'une manière générale, pour accomplir toutes démarches au greffe du tribunal de l'entreprise et tout ce qui est nécessaire à ces fins.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

Fait à _____, le _____ 2022

par

(nom et prénom) ou ((pour les personnes morales) représentée par))

Signature(s):